



Mes droits face au services sociaux de l'enfance

Par **NATH**, le **07/01/2010** à **20:01**

Bonjour, j'ai accouché le 28 octobre. Les jours suivants passés à la maternité mon enfant perdait et reprenait du poids sans aucun autre signe de problème, je voulais donc rentrer mais ils m'interdisaient je suis donc restée 1 semaine aujourd'hui je le fais peser à la PMI régulièrement tout va bien mais suite à cet incident de refus de rester à l'hôpital les services sociaux pour l'enfance me contrôlent, quels sont mes droits et les leurs? merci de me répondre nathalie

Par **Marion2**, le **07/01/2010** à **23:52**

Bonsoir NATH, Je veux simplement vous poser une question : avez-vous d'autres enfants?
CDT

Par **naty07**, le **10/01/2010** à **19:48**

bonjour et merci de m'avoir répondu. C'est mon premier enfant. Si vous dites qu'il y a des lois établies, il doit donc y en avoir dans les deux sens ? suite à l'incident de la maternité, la psy m'a amené dans son bureau de force avec mon nouveau né. J'étais réticente d'y aller à cause des soucis de poids de mon bébé, mais malgré tout je l'ai suivie je ne suis restée qu'un quart d'heure dans son bureau. Après deux mois j'apprends que cette psy a fait un rapport horrifiant à mon sujet aux services sociaux de l'enfance. Avait-elle le droit d'émettre un tel jugement alors

que je suis restée à peine un quart d'heure et que mon enfant n'avait alors que 2 jours.

Par **Marion2**, le **10/01/2010 à 20:04**

Bonsoir,
Là, il y a quelque chose qui m'échappe. Il manque un élément quelque part...
Pourquoi avez-vous demandé à quitter si rapidement la maternité ? Si vous me dites que vous avez vu une psy alors que votre bébé n'avait que 2 jours...
Donc, pratiquement après la naissance, vous avez demandé à rentrer chez vous ???
Ce petit bébé a-t-il un père qui l'a reconnu ?

Par **naty07**, le **11/01/2010 à 18:20**

Bonjour, tout d'abord oui le père l'a reconnu, et oui c'est vrai ça faisait plus de 2 jours exactement cinq! je devais rester pour vérifier le poids de mon bébé mais j'avais aucune envie de lui parler elle m'a forcé

Par **Marion2**, le **11/01/2010 à 18:24**

Bonsoir,
Vous ne m'enlèverez pas de la tête qu'il y a autre chose.
Cordialement.

Par **naty07**, le **11/01/2010 à 18:28**

pourquoi

Par **Marion2**, le **11/01/2010 à 19:30**

Je connais parfaitement le fonctionnement des services sociaux.
CDT

Par **naty07**, le **16/01/2010 à 17:14**

que peuvent-ils faire contre moi

Par **Marion2**, le **16/01/2010 à 18:06**

Bonjour,
Tout dépend de ce qui a motivé la psy à contacter les services sociaux. Sans

connaissance du dossier, on ne peut rien dire.
Réfléchissez aux questions que vous a posé cette psy et vos réponses, vous trouverez peut-être une explication.
Cordialement.